



Electricité comprise dans les charges ou pas?

Par **mine**, le **02/12/2008** à **11:23**

J habitais dans mon appartement depuis fevrier 2006 et j' ai déménage depuis quelques jours. Mon loyer s' élevait à 500,50E charges comprises. Je n' avais pas de compteur electrique et l' agence m' avait dit que c' était la propriétaire qui payait l' electricité. Le jour du départ on m' a dit que je devais plus de 300E d' electricité et d' eau!

Rien n' indique dans mon contrat que les charges sont l' electricité et l' eau.

Que dois je faire? Est-ce normal?

D' avance merci